



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi cinq avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de MONTDIDIER s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de **Madame Isabelle CARPENTIER**, Maire, à la suite de la convocation, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Date de convocation : 29/03/2018

Etaient présents les Membres inscrits au tableau.

Conseillers présents : 21

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 6

Ghislaine Wellemcam pouvoir à Gislaine Rodrigues, Marc Muller pouvoir à Dominique Carpentier, Remi Arnaud pouvoir à Jean Heintz, Valentin Féraux pouvoir à Tony Lheureux, Jacques Marusinski pouvoir à Jean-Claude Sénéchal, Christophe Triplet pouvoir à Jacqueline Ricquer.

Absents : 2

Antoine Pellieux, Odile Durot.

Séance ouverte à 19 h 00.

### 1) Désignation du secrétaire de séance

Jean Heintz, candidat, est nommé à l'unanimité.

**Christophe HERTOOUT :**

Excusez-moi de vous interrompre, j'avais une demande à vous formuler. Serait-il possible de modifier l'ordre du jour si vous êtes d'accord et d'inverser une partie de l'ordre du jour en mettant les budgets en fin de conseil municipal, histoire de garder le meilleur morceau pour la fin. Est-ce que ça vous dérange ?

**Madame le Maire :**

Ecoutez, je ne vois pas trop l'intérêt Monsieur Hertout, nous continuons dans la foulée, pourquoi est-ce qu'à un moment donné ce serait...

**Christophe HERTOOUT :**

Eh bien écoutez dans mon argumentaire, ça m'aurait intéressé de pouvoir passer l'ensemble du conseil municipal et en plus, c'est vrai, que c'est toujours plus intéressant. Le budget est quelque chose qui nécessite quand même que nous en discussions à tête reposée. Ça me paraissait logique que nous fassions l'ensemble du conseil et qu'ensuite nous nous penchions sur la question de manière plus approfondie.

**Madame le Maire :**

Moi je ne vois pas l'intérêt particulier, nous vous laissons communiquer comme vous avez l'habitude de le faire donc nous allons continuer l'ordre qui est établi Monsieur Hertout.

Christophe HERTOUT  
Très bien, je vous remercie.

Madame le Maire :  
Je vous en prie.

Madame le Maire :  
Donc concernant la possibilité du maintien de l'ouverture de la piscine, en fonction de ce que nous aurons travaillé et nous avons aussi une réunion prévue avec les membres de l'opposition la semaine prochaine, de faire des propositions à la communauté de communes et en fonction de ce que nous aurons réussi à mettre en place avec la communauté de communes, aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement de la piscine, nous ferons dans ces cas-là un modificatif au niveau du budget. Nous nous engageons à le faire.

Catherine QUIGNON :  
Je vous remercie d'avoir entendu notre demande pour que nous puissions effectivement travailler ensemble. Est-ce que depuis notre dernier conseil, est-ce-que vous avez déjà eu des échanges avec la communauté de communes ou pas du tout sur le sujet de la piscine ?

Madame le Maire :  
Nous n'avons pas eu des échanges concernant les propositions, là nous avons des échanges des points très précis au niveau du fonctionnement et nous sommes encore sur des renseignements juridiques et administratifs sur ce que nous pouvons articuler. Nous attendons encore des retours de certains services juridiques, des retours de certains détails que nous avons demandés par mail et au niveau de la préfecture. Je pense que nous aurons plus d'éléments en début de semaine pour articuler des propositions et en fonction de ça, nous verrons sur cette réunion que nous aurons ensemble ce que nous pourrions proposer de manière plus claire et plus efficace à la communauté de communes.

Jeannine RIGOULET :  
Nous voulons être sûrs surtout sur ce que nous avançons et sur ce que nous pouvons demander, les fonds de concours etc... Il faut que nous soyons sûre de ce côté et les réunions préparatoires serviront à ça parce qu'il s'agit bien d'une négociation et donc il faut l'amener avec toute les billes dans notre panier.

Catherine QUIGNON :  
Les fonds de concours font partie des statuts que nous avons votés ?

Jeannine RIGOULET :  
Oui, tout à fait.

Catherine QUIGNON :  
Bien.

Jeannine RIGOULET :  
Oui, la réalisation d'un projet est-ce-que ça englobe une réhabilitation ? Le libellé dans le CGCT, est écrit : réalisation d'un projet. Nous sommes en train de vérifier et d'être sûrs.

Catherine QUIGNON :  
Bon, attendons la réunion.

Madame le Maire :  
Je vais laisser la parole à Madame Rigoulet pour vous présenter le budget.

## **2) Débat annuel sur la formation**

En vertu de l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Il est à noter que ce tableau est présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 issue de l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005.

Conformément à cette réglementation, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- confirme que le bilan sur la formation des élus réalisée au cours de l'exercice comptable 2017 a été annexé au compte administratif,

- décide d'inscrire les crédits au budget principal pour la programmation des formations 2018.

## **3) Budget primitif 2018 - Ville**

Madame Rigoulet, adjointe aux finances, donne lecture du budget primitif 2018 dont la balance s'équilibre comme suit :

### **Section de fonctionnement**

- Dépenses		
Opérations réelles	6 429 937.00 €	
Opérations d'ordre	525 220.00 €	
Virement à la section d'investissement	1 211 397.00 €	
Total des dépenses de fonctionnement	8 166 554.00 €	
- Recettes		
Opérations réelles		7 113 119.00 €
Excédent reporté		1 032 511.00 €
Opérations d'ordre		20 924.00 €
Total des recettes de fonctionnement		8 166 554.00 €

### **Section Investissement**

- Dépenses		
Opérations d'ordre	20 924,00 €	
Opérations réelles	3 664 123,00 €	
Restes à réaliser	874 878,00 €	
Résultat reporté	192 878,00 €	
Total des dépenses d'investissement	4 752 803,00 €	
- Recettes		
Opérations réelles		1 948 436.00 €
Opérations d'ordre		525 220.00 €
Virement de la section de fonctionnement		1 211 397,00 €
Affectation		713 127,00 €
Restes à réaliser		354 623,00 €
Total des recettes d'investissement		4 752 803,00 €

<b>Total Général</b>	----- <b>12 919 357,00 €</b>	----- <b>12 919 357,00 €</b>
----------------------	---------------------------------	---------------------------------

Christophe HERTOUT :

Madame le Maire, Madame Rigoulet, j'ai été interpellé par la question que nous a posée Monsieur Garret en commission de finances, où il nous a demandé : quelle comparaison nous pourrions faire éventuellement avec le budget 2017 et nous avons répondu à cette question très rapidement. Une fois chez moi, j'ai essayé de me pencher sur cette question et de voir comment nous pourrions commenter l'évolution du budget 2017 ou l'évolution par rapport à ce que nous présentons aujourd'hui en 2018. Sachant que nous n'avons pas forcément la possibilité de projeter des choses dans cette salle, je me suis permis de préparer un résumé du diaporama que j'ai sous les yeux et je me propose de vous le diffuser pour pouvoir vous commenter mes réflexions, vous faire quelques remarques, pouvoir vous poser quelques questions car j'en aurai à vous poser. Alors première remarque, je n'ai rien inventé puisque ce sont des informations que j'ai tirées soit du budget 2017, soit du compte administratif 2017 que nous avons voté il y a un peu plus de 2 semaines, soit même du budget primitif 2018 que vous présentez la maintenant. C'est vrai que nous présentons toujours le budget avec les dépenses en premier et recettes en dessous. J'ai toujours pour habitude de regarder un budget en commençant par les recettes parce que j'ai tendance à considérer que pour dépenser, il faut d'abord avoir l'argent en caisse. C'est pour ça que je vous ai présenté en premier le tableau des recettes d'exploitation. Je n'ai pas énormément de remarques à faire, vous voyez que par rapport à la question de Bertrand qui était de savoir quelle était l'évolution par rapport au budget 2017, nous voyons qu'il y a déjà dans le budget 2017 eu des variations par rapport aux crédits ouverts et aux crédits réellement employés dans le compte administratif. Ensuite, le total des recettes en gestion courante qui nous intéresse, le total des recettes réelles, il y a une grande évolution d'une année sur l'autre. Nous verrons en entrant dans le détail chapitre par chapitre qu'il y a quand même deux ou trois choses qui m'ont interpellé et qui amèneront peut-être quelques questions de ma part, vous m'apporterez probablement des réponses. Alors, les dépenses d'exploitation, puisque nous avons vu rapidement les recettes, vous noterez que l'on retrouve à peu près le même schéma que j'ai pu vous présenter pour les recettes, c'est-à-dire que nous avons toujours le crédit ouvert des crédits employés et des crédits annulés et nous avons les propositions de l'année. Globalement, je ne m'attarderais pas trop sur la notion de crédit annulé parce que d'abord ils sont de 1 955 316,43 euros mais dans ceci, il y a la prise en compte du virement à la section d'investissement qui n'a pas eu lieu, donc nous ne pourrions pas trop faire de comparaisons dans le sens où cette année, nous pouvons considérer que vous avez un programme d'investissement relativement ambitieux. Le virement à la section d'investissement qui est prévu dans votre budget aura bien lieu. Nous noterons quand même au niveau des autres charges de gestion courante que nous avons eu des crédits annulés pour un montant relativement important qui est 224 316, 84 euros, ce qui explique que je vous ai mis en complément un graphique qui le met en évidence donc je passe rapidement là-dessus. Je m'attarde un peu plus sur les autres charges de gestion courante parce que j'ai une ou deux remarques, ou une ou deux questions à vous poser. La première porte sur la ligne service incendie, vous la passez a priori à 0 euro. Est-ce-qu'il y a une raison particulière, est-ce-que vous le basculez sur autre chose ? Que pouvez-vous me préciser là-dessus ?

Jeannine RIGOULET :

Oui, c'est une compétence qui devient communauté de communes, c'est un transfert.

Christophe HERTOUT :

Je vous remercie ! Le service public industriel et commercial, vous voyez que les crédits employés en 2017 étaient de 22 000 euros, le budget initial était de 251 000 euros. Nous avons annulé des crédits de manière assez importante. Je m'interroge sur ce que vous projetez parce que vous avez des dépenses importantes sur ce service qui sont prévues.

Madame le Maire :

C'est pour équilibrer le budget du bâtiment du futur.

Christophe HERTOUT :

Les impôts et taxes, j'ai noté à la commission de finances, vous nous aviez informé, nous connaissions peut être pas à l'euro près mais nous connaissions le niveau de nos recettes fiscales, avec plus ou moins de certitude. Nous voyons que ces recettes fiscales sont prévues en évolution plutôt de manière positive sur l'ensemble de l'année puisque nous prévoyons sur le total global une évolution de 18,89% dans le sens plutôt positif. Nous pouvons constater une évolution très positive sur la cotisation de la valeur ajoutée aux entreprises. Là où je m'interroge sur votre choix budgétaire, enfin je ne sais pas, là encore vous aurez peut-être une réponse à m'apporter. Pourquoi autant de pessimisme sur les taxes des surfaces commerciales ?

Madame le Maire :

C'est ce qui nous a été notifié.

Christophe HERTOUT :

Parce que nous pouvons constater que ces dernières années, entre autres en 2017, nous avons eu une évolution. Lorsque nous prenons avec le compte administratif 2017, nous avons ouvert des crédits à un niveau relativement plus faible que 225 841 euros, je vais vous les retrouver rapidement. Nous avons ouvert les crédits en 2017 à un niveau de 169 627 euros et nous avons finalement reçu en taxe sur les surfaces commerciales 225 841 euros. Vous étiez déjà une première fois en dessous des 225 000 euros puisque nous avons ouvert à 269 000 euros, ce qui avait représenté une variation de 56 214 euros. Là, nous ouvrons des crédits à 169 000 euros donc nous nous attendons à une taxe sur les surfaces commerciales qui serait plus importante que le crédit que nous avons ouvert.

Madame le Maire :

Eh bien écoutez, nous aurons peut-être une belle surprise à ce niveau-là mais bon effectivement c'est la notification que nous avons eue.

Christophe HERTOUT :

Nous n'avons pas de raison de supposer que des surfaces commerciales sur Montdidier justifieraient que les crédits que nous avons reçus cette année soient moins importants ?

Madame le Maire :

Après je vous présente les chiffres que l'on nous a amené.

Christophe HERTOUT :

Je vous remercie ! Et un dernier point, je n'ai pas voulu détailler l'ensemble des opérations **d'équipement**. Je l'ai dit programme qui est ambitieux et qui se justifie. Vous nous avez détaillé dans le Débat d'Orientation Budgétaire les raisons pour lesquelles vous avez prévu un certain nombre d'investissements. Je me suis quand même attardé sur l'ensemble du financement. C'est vrai que je salue votre prudence, année après année, et je comprends que nous puissions être très prudents en matière de subventions d'investissement. Je pense que nous pouvons nous projeter sans l'inscrire bien sûr dans le budget, nous pouvons nous projeter et nous dire que nous n'aurons pas cette année 0 euro d'investissement sur les projets que nous présentons.

Madame le Maire :

Nous sommes bien d'accord Monsieur Hertout puisque nous allons les chercher les subventions.

Christophe HERTOUT :

D'accord ! Ce n'est pas anodin parce que si nous devons nous pencher sur un certain nombre de questions ou de projets, il est évident que si vous avez des subventions d'investissement qui viennent abonder votre budget, cela aura forcément des conséquences sur l'ensemble du fonctionnement, puisque soit ça permettra de limiter votre emprunt et de limiter le niveau de la dette et vous l'avez envisagé dans votre Débat d'Orientation Budgétaire, donc ça change forcément le regard que l'on peut porter sur les choses. Soit ça peut aussi limiter les besoins de financement qui apparaissent pour l'instant qui me paraissent relativement important, puisque à

part sur une ou deux opérations où il y a de l'emprunt qui est prévu, l'ensemble des opérations sont quasiment financées en besoin de financement. Ça peut dans ce cas-là, si nous limitons le besoin de financement, avoir des répercussions sur la section d'exploitation d'une manière ou d'une autre, quel que soit le choix qui sera fait, ça aura une dynamique positive sur votre budget, nous sommes bien d'accord là-dessus.

Madame le Maire :

Nous sommes d'accord Monsieur Hertout.

Catherine QUIGNON :

Madame le Maire, nous sommes d'accord 172 000 euros retombent dans l'escarcelle de la communauté de communes, donc c'est une charge en moins pour la ville de Montdidier. L'école de musique...

Jeannine RIGOULET :

Ça c'est le SDIS.

Catherine QUIGNON :

Oui je sais que c'est le SDIS bien sûr. L'école de musique, combien vous coutait-t-elle en fonctionnement divers et variés, rémunérations etc... ?

Madame le Maire :

Dans mes souvenirs, nous devons être me semble-t-il aux alentours de 120 000 euros

Catherine QUIGNON :

C'est ce que j'aurais dit donc, ça nous fait déjà 292 000 euros.

Jean HEINTZ :

Mais pardon si la communauté de communes ne prend pas la compétence...

Catherine QUIGNON :

Monsieur, avant de répondre, d'abord je m'adresse au maire, que je sache vous n'êtes pas en charge des finances, donc je suis surprise de votre réponse.

Jean HEINTZ :

En effet, excusez-moi.

Catherine QUIGNON :

Ensuite, effectivement la taxe sur les surfaces commerciales, elle est calculée et s'il y a un tel écart comme ce qui est annoncé, il faut peut-être s'interroger, non pas sur la perte en terme de volume mais peut-être sur les emplacements parce qu'il y a plusieurs modalités dans le calcul de la taxe dont aussi des enseignes. Il suffit de changer son enseigne pour changer de strate et avoir un peu moins donc là, il faut interroger les services fiscaux pour faire contrôler, si c'était le cas que nous n'ayons pas des petits malins qui cherchent à contourner. Si j'ajoute à mes 292 000 euros, les 50 000 euros, nous tombons donc à 342 000 euros. En clair, ce que je veux dire, c'est que nous avons une nouvelle marge qui reste financière et qui doit éclairer le débat de mardi.

Jeannine RIGOULET :

Mais nous avons quand même les contrats aidés à hauteur de 140 000 euros qui ne rentreront plus en recettes.

Catherine QUIGNON :

Madame Rigoulet, allez regarder ce qu'il va se passer bientôt.

Jeannine RIGOULET :

Mais pour le moment, tant que nous n'avons pas de certitude, vous savez bien qu'un budget doit être sincère et nous ne pouvons pas inventer que nous aurons des contrats aidés qui vont revenir et ils ne pourront pas revenir pour tout.

Catherine QUIGNON :

Mais Madame Rigoulet, d'abord les contrats ne vont pas s'appeler comme ça, ils vont s'appeler autrement et je vous rappelle quand même que vous avez un petit excédent confortable qui permet de voir les choses, c'était juste pour que tout le monde au travers de ces chiffres et au moins ces deux paramètres là.

Madame le Maire :

Nous sommes bien d'accord avec vous Madame Quignon sur ces chiffres. Evidemment, nous l'avons pris en considération dans notre manière de fonctionner.

Christophe HERTOOUT :

Madame Rigoulet, la démarche n'était pas de vous demander bien sûr de nous présenter un budget insincère, comprenez bien. L'idée était plus de mettre en évidence dans votre budget mais il y a derrière des éléments qu'il fallait mettre en évidence qui ne sont pas anodins et qui pourront nous resservir.

Jeannine RIGOULET :

Oui mais il faut tous les mettre donc des recettes en moins, c'est comme des dépenses en moins, c'est-à-dire que ça se soustrait.

Christophe HERTOOUT :

Je suis d'accord avec vous Madame Rigoulet, si ce n'est que vos dépenses en moins, vous les avez également budgétées.

Madame le Maire :

Nous sommes tout à fait d'accord avec cela, c'est pour ça qu'effectivement nous avons cette possibilité de faire un modificatif au niveau du budget et heureusement d'ailleurs, c'est ce qui nous permet de pouvoir évoluer sur l'année 2018.

Jean HEINTZ :

Encore faut-il prendre les bons chiffres.

Après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif Ville 2018,

- par opération s'agissant de la section d'investissement,
- au niveau du chapitre en ce qui concerne la section fonctionnement.

#### **4) Budget primitif 2018 - Eau**

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget Eau 2018 qui est arrêté comme suit :

##### Section investissement

Dépenses	679 143 €	
Recettes		826 023 €
Restes à réaliser	198 152 €	27 006 €
Excédent reporté	0 €	24 266 €

	-----	-----
	877 295 €	877 295 €

##### Section d'exploitation

Dépenses	1 505 193 €	
Recettes		1 232 813 €
Excédent reporté		272 380 €

	-----	-----
	1 505 193 €	1 505 193 €

<b>Total général</b>	<b>2 382 488 €</b>	<b>2 382 488 €</b>
----------------------	--------------------	--------------------

Catherine QUIGNON :

J'aurais juste aimé savoir quelle était la contribution du volume de la piscine au niveau de l'eau.

Jeannine RIGOULET :

La consommation en mètres cube ?

Catherine QUIGNON :

Combien elle apporte en recettes à la ville, le fait que la piscine tourne ?

Jeannine RIGOULET :

21 000 euros.

Catherine QUIGNON :

Et en assainissement ?

Madame le Maire :

C'est tout confondu, eau et assainissement.

Jeannine RIGOULET :

Pour 5983 mètres cube.

Catherine QUIGNON :

Merci.

Jeannine RIGOULET :

Nous avons considérablement fait baisser puisque nous avons réparé des fuites sur 2016.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2018 service de l'eau.

##### **5) Budget primitif 2018 - Assainissement**

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget Assainissement 2018 qui est arrêté comme suit :

###### Section investissement

Dépenses	529 966 €	Recettes	490 726 €
Restes à réaliser	21 343 €		
Excédent reporté			60 583 €
	-----		-----
	551 309 €		551 309 €

###### Section d'exploitation

Dépenses	857 758 €	Recettes	649 796 €
Excédent reporté			207 962 €
	-----		-----
	857 758 €		857 758 €

<b>Total général</b>	<b>1 409 067 €</b>		<b>1 409 067 €</b>
----------------------	--------------------	--	--------------------

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2018 service de l'assainissement.



## **6) Budget primitif 2018 - Zone Industrielle**

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget annexe n°6 Zone Industrielle 2018 qui est arrêté comme suit :

### Section d'investissement

Dépenses	8 000 €	
Déficit reporté	3 274 €	
Virement de la section de fonctionnement		11 274 €
	-----	-----
	11 274 €	11 274 €

### Section de fonctionnement

Dépenses réelles	112 225 €	
Recettes réelles		122 156 €
Déficit reporté		
Virement de la section d'investissement	9 931 €	
	-----	-----
	122 156 €	122 156 €

<b>Total général</b>	<b>133 430 €</b>	<b>133 430 €</b>
----------------------	------------------	------------------

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2018 - annexe n°6 Zone industrielle.

## **7) Budget primitif 2018 - Hôtel d'Entreprises**

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget annexe n° 7 Hôtel d'entreprises 2018 qui est arrêté comme suit :

### Section investissement

Dépenses réelles	26 450 €	
Déficit reporté	22 946 €	
Recettes réelles		49 396 €
Virement de la section de fonctionnement		0 €
	-----	-----
	49 396 €	49 396 €

### Section de fonctionnement

Dépenses réelles	53 400 €	
Recettes réelles		81 371 €
Virement à la section d'investissement	27 971 €	
Déficit reporté		
	-----	-----
	81 371 €	81 371 €

<b>Total général</b>	<b>130 767 €</b>	<b>130 767 €</b>
----------------------	------------------	------------------

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2018 - annexe n°7 Hôtel d'entreprises.

## **8) Budget primitif 2018-Cinéma**

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget annexe n°8 Cinéma 2018 qui est arrêté comme suit :

### Section investissement

Dépenses	27 049 €	
Recettes		2 739 €
Restes à réaliser		
Excédent reporté		24 310 €
	-----	-----
	27 049 €	27 049 €

### Section de fonctionnement

Dépenses	137 039 €	
Recettes		132 440 €
Excédent reporté		4 599 €
	-----	-----
	137 039 €	137 039 €

**Total général**    **164 088 €**    **164 088 €**

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2018 – annexe n°8 Cinéma.

## **9) Budget primitif 2018 - Bâtiment du futur**

Mme Rigoulet, adjointe aux finances, fait lecture du budget annexe n°9 Bâtiment du Futur 2018 qui est arrêté comme suit :

### Section investissement

Dépenses réelles		
Recettes réelles		
Déficit reporté	28 939 €	
Restes à réaliser	132 450 €	
Virement de la section de fonctionnement		161 389 €
	-----	-----
	161 389 €	161 389 €

### Section de fonctionnement

Dépenses réelles		
Recettes réelles		161 389 €
Déficit reporté		
Virement à la section d'investissement	161 389 €	
	-----	-----

**Total général**    **322 778 €**    **322 778 €**

Madame le Maire :

Juste pour précision, au conseil municipal avec le Débat d'Orientation Budgétaire pour le bâtiment du futur, ce projet est repris par la communauté de communes.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à l'unanimité, vote, le budget primitif 2018 - annexe n°9 Bâtiment du Futur.

#### 10) Effectif du personnel 2018

Madame le Maire :

Vous avez eu le tableau des effectifs du personnel, il y a juste une petite modification concernant la police municipale, concernant le brigadier-chef donc c'est brigadier-chef principal, là c'est une erreur de frappe.

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission des Finances et du Comité Technique, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Catherine QUIGNON :

Excusez-moi, qui devient brigadier-chef principal ?

Madame le Maire :

Là ce sont les deux personnes de la police municipale que nous recrutons. Il y en a un qui est actuellement brigadier-chef principal et là il y en aurait un deuxième qui serait brigadier-chef principal.

Catherine QUIGNON :

D'accord.

- arrête l'effectif du personnel, pour l'année 2018, comme suit :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Directrice générale des services	A	1
<b>Secteur administratif</b>		
Attaché	A	1
Rédacteur	B	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	3
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1
Adjoint administratif	C	3
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	6
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	5
<b>Secteur technique</b>		
Ingénieur	A	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1
Technicien	B	2
Adjoint technique	C	25 dont 3 à 32h/35 2 à 20 h/35 1 à 28h/35 1 à 32h25 /35
Adjoint technique vacataire	C	2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	8
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	17

		dont 2 à 31h30 /35 2 à 32 h / 35
Agent de maîtrise principal	C	2
<b>Secteur social</b>		
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3 dont 2 à 32 h /35
<b>Secteur sportif</b>		
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1
<b>Secteur culturel</b>		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1 à 5h /20
Assistant d'enseignement artistique	B	14 dont 2 à 1.75 h /20 2 à 2.75 h /20 2 à 3h /20 2 à 3.5 h /20 1 à 3.25 h /20 1 à 4h /20 1 à 4h75 /20 1 à 7h5 /20 1 à 7h75 / 20 1 à 8h/ 20
<b>Secteur animation</b>		
Animateur territorial	B	1
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1
Adjoint d'animation	C	6
Adjoint d'animation vacataire	C	26
<b>Police municipale</b>		
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1
Brigadier-chef principal	C	2
Brigadier	C	2
Garde champêtre chef	C	1
Gardien brigadier	C	1
<b>Emplois divers</b>		
Apprenti		3
CUI - CAE		10
Emploi avenir		7

### Budget Eau

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique	C	3
Adjoint technique vacataire	C	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1
Ingénieur	A	1

### Budget Assainissement

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1
Adjoint technique vacataire	C	1
Adjoint administratif	C	1

## Budget Cinéma

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Adjoint technique	C	1
Adjoint technique vacataire	C	1

### **11) Subventions aux associations**

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, décide d'attribuer, les subventions exceptionnelles suivantes :

⇒ à l'unanimité :

Judo Club de Montdidier	370 €
	430 €
Club Cœur et Santé	700 €
Avenir cycliste de Montdidier	2 100 €
Acrobike VTT Montdidier	400 €
	500 €
Amicale du personnel communal de Montdidier	200 €
	500 €

(M. Hertout – Membre de l'association Avenir cycliste ne prend pas part au vote)

**Patricia SOISSON :**

Je vote contre, je pense qu'ils n'en n'ont pas la nécessité.

**Catherine QUIGNON :**

Moi aussi.

**Madame le Maire :**

Donc nous allons reprendre au niveau des votes.

**Catherine QUIGNON :**

Nous allons reprendre sur l'office du tourisme.

**Madame le Maire :**

Concernant l'office du tourisme.

**Catherine QUIGNON :**

Nous, nous votons, contre comme la communauté de communes les accompagne.

**Christophe HERTOUT :**

Je rappelle que c'est un sujet qui a fortement fait débat au cours de la commission associations, lorsque nous l'avons présenté.

**Jeannine RIGOLET :**

Et que ce sont pour des activités. Ce sont des subventions exceptionnelles pour des activités qui ont lieu sur Montdidier.

**Catherine QUIGNON :**

Et Montdidier fait partie de la communauté de communes. A partir du moment où la communauté de communes finance l'office du tourisme, nous n'avons pas à financer.

**Patricia SOISSON :**

Et les gens de Montdidier payent deux fois.

⇒ à la majorité :

Office du Tourisme du Pays de Parmentier 900 €

27 votants

21 pour

6 contre (Mme Ricquer, M. Triplet, Mme Soisson, Mme Quignon, M. Hertout, Mme Canicio Hébert)

Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6574.

### **12) Programme voirie 2018 - Adhésion au groupement de commandes de la Communauté de Communes**

Sur proposition de la commission chargée de la voirie, après avis favorable de la commission de finances, le conseil après en délibéré, à l'unanimité,

- demande à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Roye, l'inscription du programme des travaux de voirie au titre de l'année 2018, suivant :

- rue de Roye

- autorise le Maire à signer une convention pour l'adhésion au groupement de commandes.

### **13) Acquisition de la parcelle AD 182 rue Adrien de la Morlière**

**Madame le Maire :**

Pour le point acquisition de la parcelle AD 182 rue Adrien de la Morlière, nous vous demandons de reporter. Je vais passer la parole à Monsieur Carpentier qui va vous expliquer pourquoi nous reportons le point.

**Dominique CARPENTIER :**

En fin de compte, c'est un brigadier-chef et deux gardiens brigadiers et non pas un.

**Sarah MASSET :**

Oui il faudra faire les modifications après.

**Dominique CARPENTIER :**

Ah d'accord !

**Madame le Maire :**

Concernant le point reporté pour la parcelle AD 182 rue Adrien de la Morlière.

**Dominique CARPENTIER :**

Oui nous avons reporté, parce qu'en fin de compte, je ne sais pas si vous situez la parcelle. Il y a une parcelle, je pense que vous connaissez le propriétaire et l'ancienne propriétaire à côté qui habite Fescamps, nous avons envoyé un courrier parce que l'idéal serait d'acheter les deux

parcelles pour avoir les deux entrées de carrière de la falaise. C'est pour ça que nous préférons reporter le sujet et en plus, le propriétaire nous a donné un prix de son terrain et nous avons une estimation du domaine mais c'est au notaire d'établir le devis donc j'attends d'avoir le notaire pour voir vraiment ce qui peut se passer. Si nous avons un problème de sécurité, il nous a quand même autorisés à mettre des barrières.

**Catherine QUIGNON :**  
Le BRGM a été appelé ?

**Dominique CARPENTIER :**  
Non.

**Catherine QUIGNON :**  
Il faut peut-être le faire.

**Dominique CARPENTIER :**  
Nous avons fait venir Monsieur Martin et nous avons vu quelqu'un de l'Ad'AP.

**Catherine QUIGNON :**  
Non il faudrait appeler le BRGM parce que nous avons déjà eu des soucis sur cette zone-là. Le BRGM était intervenu, il y avait eu des mesures qui avaient été prises à l'époque. Vous êtes sur les zones PPR pas très loin. Là il faut quand même le signaler, quitte à ce qu'ils viennent voir si ça s'effondre en dessous, si les routes s'écrasent ou pas, il faut quand même regarder ça.

**Dominique CARPENTIER :**  
Non mais ça ne bouge pas.

**Catherine QUIGNON :**  
Oui mais nous ne sommes pas le BRGM, si demain vous aviez un effondrement massif, on vous reprocherait en tant que Maire de pas avoir de recours à cette disposition alors que nous sommes obligés de l'appliquer. Là, il faut le faire et ça ne coûte rien.

**Madame le Maire :**  
Oui, oui. Nous vous remercions pour ce point qui sera reporté.

#### **14) Vente immeuble 4 boulevard Daire – Parcelle AI 64**

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, en vertu duquel « toute cession d'immeuble ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le Conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat » ;

Vu l'article L3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les dispositions du livre III, du titre VI du code civil relatif à la vente ;

Vu l'avis du service des domaines en date du 5 mars 2018 ;

Considérant le bien immobilier sis 4 boulevard Daire à Montdidier propriété de la commune de Montdidier ;

Considérant que toute cession d'un bien immobilier d'une commune de plus de 2500 habitants doit être précédée de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat ;

Considérant que l'avis du service des domaines estime la valeur vénale dudit bien à 6 300€ à plus ou moins 10% ;

Plusieurs propositions nous ayant été faites jusqu'à 20 500 €.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder la propriété immobilière sise 4 boulevard Daire moyennant la somme de 20 500 €,
- autorise le maire à signer tout acte administratif ou notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

### **15) Convention AMEVA**

La Communauté de Communes du Grand Roye a délégué la maîtrise d'ouvrage de la gestion de la rivière Avre sur son périmètre au Syndicat mixte AMEVA pour la durée du programme 2016-2020.

Une opération d'aménagement a été préconisée sur la Commune de Montdidier, au niveau de la berge attenante à la voie communale (chemin des Catiches).

Les travaux sont programmés pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2018 et seront pris en charge par la Communauté de Communes du Grand Roye.

Cependant, pour réaliser cette opération sur notre commune, il est nécessaire de conventionner avec l'AMEVA.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer une convention avec l'AMEVA.

### **16) Construction d'un DOJO à usage multiple - Demande de subventions**

Par délibération n°496 du 19 mars 2018, le conseil a fixé les modalités de financement de l'opération DOJO.

Considérant qu'une aide au titre du FSIL (Fonds de soutien à l'investissement local) pourrait intervenir dans ce dossier, il convient de revoir à nouveau le plan de financement.

Pour rappel :

La commune de Montdidier envisage la construction d'un Dojo multi usage sur le site sportif du Moulin Cardenier.

En effet, le DOJO communal actuel, situé rue Robert Lecoq, ne peut raisonnablement plus accueillir les pratiques sportives, scolaires ou associatives, dans des conditions d'accessibilité et de sécurité adaptées. Outre l'obsolescence et l'inadaptation du bâti et des installations techniques, l'absence de vestiaires et de sanitaires adaptés ne permet plus d'envisager l'avenir de cet ouvrage qui accueille de manière hebdomadaire 250 utilisateurs.

L'ensemble est destiné à recevoir différents publics :

- pour 80% du temps d'occupation : les collégiens et lycéens utilisant la structure durant leur heure d'EPS.  
Une option EPS « judo » est largement pratiquée par les élèves du Lycée Jean Racine lors du passage des épreuves du baccalauréat.  
Le souhait de développer les sports de « tatami » est une volonté des professeurs d'EPS du collège Parmentier. Cependant, faute de structure d'accueil, cela n'est, pour le moment, plus pratiqué.
- les licenciés pratiquant les arts martiaux (enfants et adultes)
- les adhérents aux autres associations sportives de la ville (danse, gym, remise en forme,...)



- du public lors de compétitions sportives ou de représentation de fin d'année.

L'implantation d'un nouveau DOJO multi usage va permettre à la population de bénéficier d'un équipement adapté et polyvalent, vecteur d'émulation sportive et de lien intergénérationnel. L'équipement est, en outre, indispensable aux activités sportives du Collège et Lycée de la commune.

Le choix du site du Moulin Cardenier est stratégique à plusieurs égards :

- la mutation du site vers un véritable complexe a été engagée via la construction récente de vestiaires/tribune de 150 places.
- Son implantation au Nord-Est de la Commune est pertinente en termes de localisation par rapport aux zones résidentielles de la commune ainsi qu'aux établissements d'enseignement secondaire.
- La multiplicité des pratiques sportives va favoriser les échanges et partenariats pour la promotion du sport.
- L'opportunité de raccorder les bâtiments au réseau de chaleur (en cours d'extension), cohérente avec les efforts demandés aux collectivités en matière d'économies d'énergie.

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 038 936.00€ HT.

L'assemblée délibérante sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR, du FSIL, du Département et de la Région.

#### **Financement DETR**

Montant éligible de l'opération HT	800 000.00€ HT	
Montant DETR demandé :	240 000.00€ soit	30%

#### **Autres financements :**

Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)	248 400.00€ soit	23.90%
Conseil départemental de la Somme	124 672.32€ soit	12%
Conseil Régional des Hauts de France	114 179.07€ soit	10.99%

**Christophe HERTOUT :**

**Madame le Maire, juste une remarque. Je pense que nous pouvons considérer sur ce plan de financement, cette demande de subvention, que sur l'ensemble de subventions demandées, il y en a quand même au moins deux sur lesquelles il y a plus ou moins des garanties.**

**Madame le Maire :**

**Oui Monsieur Hertout, si aujourd'hui nous faisons cette demande de modification au niveau du plan de financement, c'est parce que nous avons eu une réunion concernant le contrat de ruralité avec la communauté de communes et le fonds de soutien à l'investissement local n'était effectivement pas prévu dans nos subventions. Etait financé dans le contrat de ruralité, en projection sur 2018, un Dojo pour la commune de Roye et il ne sera pas présenté pour l'année 2018 mais pour lequel le FSIL avait autorisé cette subvention. Ce qui nous a été proposé, c'est que cette subvention soit accordée à la ville de Montdidier pour l'année 2018 et Roye représentera son dossier en 2019. Ca normalement, c'est une subvention qui est quasiment certaine pour l'année 2018 ainsi que la DETR. Nous avons déjà une enveloppe de près de 500 000 euros quasiment assurée et le reste au département et à la région, nous pensons que ça devrait suivre.**

**Christophe HERTOUT :**

**Je vous remercie de cette intervention.**

**Catherine QUIGNON :**

**Tout comme la piscine, ça concerne les collégiens, les lycéens ; en plus nous dépensons moins, donc ça fera de l'argent pour la piscine, c'est très bien.**

**Madame le Maire :**  
**Merci Madame Quignon.**

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

⇒ Subvention Etat DETR : 30%	240 000.00 €
⇒ Subvention Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) : 23.90%	248 400.00 €
⇒ Subvention Conseil départemental de la Somme : 12%	124 672.32 €
⇒ Subvention Conseil Régional des Hauts de France : 10.99%	114 179.07 €

Part revenant au maître d'ouvrage :

Emprunt : 311 684.61 €

### **17) Communications du Maire**

**Département de la SOMME**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Ville de Montdidier**

**Liberté – Egalité - Fraternité**



Décision du Maire

Date de notification  
ou de publication :

Nous, Maire de la Ville de Montdidier ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;  
Considérant que dans le cadre de la fête du printemps organisée par la ville de Montdidier le 5 mai 2018, la commune souhaite mettre en place une animation musicale,  
Considérant la proposition de la société LM Production ;

### **DECIDONS**

**Article 1.** – Un contrat sera signé avec la société LM Production située 90 rue Albert Sartiaux – 60280 Margny-les-Compiègne, pour un spectacle intitulé « revue cabaret Royal Casino ».

**Article 2.** – Le montant de la prestation est fixé à 7 500 € TTC.

**Article 3.** – Madame la Responsable du Secrétariat Général des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 7 mars 2018

**Isabelle CARPENTIER**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 21/03/2018



Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire de Montdidier

Décision du Maire

Date de notification  
ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Vu la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret d'application n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile ;

Vu la circulaire du 12 mai 2006 relative à l'agrément de sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 portant modification de l'agrément national de sécurité civile pour la Croix-Rouge française ;

Vu l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux Dispositifs Prévisionnels de Secours ;

Considérant que la commune de Montdidier organise la 26<sup>ème</sup> Foire Agricole le lundi 2 avril 2018 et qu'il y a lieu de prévoir un poste de secours,

Considérant la proposition de l'Unité Locale du Val d'Avre de la Croix-Rouge Française de Montdidier ;

**DECIDE**

**Article 1.** – Une convention sera signée avec l'Unité Locale du Val d'Avre de la Croix-Rouge Française de Montdidier, représentée par Monsieur Bondrole Jackie, Président Local, ou Monsieur Mestack Guillaume, Directeur Local de l'urgence et du secourisme, dans le cadre des dispositifs prévisionnels de secours.

**Article 2.** – Le dispositif de secours sera mis en place de 09h00 à 18h00 le lundi 2 avril 2018 lors de l'organisation de la Foire Agricole et ce à titre gracieux.

**Article 3.** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 8 mars 2018

**Isabelle CARPENTIER**

Maire

Reçu en Sous-préfecture

Le 21/03/2018

Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire de Montdidier



Décision du Maire

Date de notification  
ou de publication :

Le Maire de la Ville de Montdidier,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;  
 Vu la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;  
 Vu l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du code de la sécurité intérieure ;  
 Vu le décret d'application n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile ;  
 Vu la circulaire du 12 mai 2006 relative à l'agrément de sécurité civile ;  
 Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 portant modification de l'agrément national de sécurité civile pour la Croix-Rouge française ;  
 Vu l'arrêté du ministère de l'Intérieur du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux Dispositifs Prévisionnels de Secours ;  
 Considérant que la commune de Montdidier organise la 26<sup>ème</sup> Foire Agricole le lundi 2 avril 2018 et qu'il y a lieu de prévoir un contrôle vétérinaire des équidés,  
 Considérant la proposition du Dr Vétérinaire Bruno De Neckère de la Clinique Vétérinaire de l'Épinette de Montdidier ;

**DECIDE**

**Article 1.** – Un contrat sera signé avec la Clinique Vétérinaire de l'Épinette, sise 700 Avenue du 8 Mai 1945, 80500 Montdidier, représentée par Monsieur Bruno De Neckère, docteur vétérinaire, dans le cadre du contrôle vétérinaire des équidés.

**Article 2.** – Le montant de cette prestation est fixé à 180€00 TTC.

**Article 3.** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montdidier, le 21 mars 2018

**Isabelle CARPENTIER**  
Maire

Reçu en Sous-préfecture  
Le 27/03/2018

~~~~~

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 h 51.

~~~~~